

A.B.F Agri
Société civile
au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 41, rue Saint-Jacques
60240 DELINCOURT

Société en cours de constitution

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS A EFFET DU 5 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNES :

Madame Blandine Jeanne Suzanne FOUBERT, née le 2 octobre 1986 à VERNON (Eure), de nationalité française, célibataire majeure non engagée dans un pacte civil de solidarité.

Demeurant 5, Cité de la Croix Percée – 27830 NEAUFLES SAINT-MARTIN

De première part,

Madame Apolline Nathalie Catherine FOUBERT BOLLON, née le 2 mai 2019 à GISORS (Eure), de nationalité française, mineure non émancipée, représentée par Madame Blandine Jeanne Suzanne FOUBERT et Monsieur Julien Marcel Albert BOLLON, ses parents, agissant en qualité d'administrateurs légaux en exercice.

Demeurant 5, Cité de la Croix Percée- 27830 NEAUFLES SAINT-MARTIN

De seconde et dernière part,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile « **A.B.F Agri** » au capital de 100.000,00 euros, dont le siège social se situe à DELINCOURT (Oise), 41, rue Saint-Jacques et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée à effet du 5 décembre 2024

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Madame Blandine Jeanne Suzanne FOUBERT, née le 2 octobre 1986 à VERNON (Eure), de nationalité française, célibataire majeure non engagée dans un pacte civil de solidarité.

Demeurant 5, Cité de la Croix Percée – 27830 NEAUFLES SAINT-MARTIN

Madame Blandine FOUBERT disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

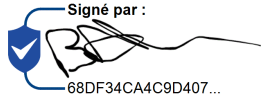
Madame Blandine FOUBERT accepte les fonctions de gérance qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, **Madame Blandine FOUBERT** aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve, le/la soussigné(e) est convenu(e) de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), le/la soussigné(e) s'accordant à reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service Docusign (www.docusign.com).

	DATE	SIGNATURES
Madame Blandine FOUBERT		 Signé par : B1DAEF074C36448...
<u>Madame Apolline FOUBERT- BOLLON, mineure non émancipée, représentée par ses parents :</u>		
Madame Blandine FOUBERT		 Signé par : B1DAEF074C36448...
Monsieur Julien BOLLON		 Signé par : 68DF34CA4C9D407...